



La Prévention Santé Environnement

CAP

Dossier CCF à destination des lycées professionnels publics et privés sous contrat, GRETA, centres de formation d'apprentis habilités

Les IEN SBSSA de l'académie de Nice
[Septembre 2010]

SOMMAIRE

La PSE (Prévention Santé Environnement)

1. Organisation du CCF	3
1.1. Les textes réglementaires relatifs au CCF	
1.2. Les publics concernés	
1.3. Le calendrier du CCF	
1.4. L'information des candidats	
1.5. Les absences	
1.6. La gestion des dossiers d'évaluation	
2. L'évaluation de PSE	4
2.1. Les textes réglementaires :modalités d'évaluation de la PSE	
2.2. Les objectifs de l'évaluation	
2.3. Les modalités d'évaluation	
3. Elaboration et validation des situations d'évaluation	7
3.1. Situation d'évaluation n°1	
3.2. Situation d'évaluation n°2	
4. La mise en place des formations pratiques de secourisme	8
4.1. Les différents cas de figure et la formation	
4.2. Consignes de notation pour l'évaluation pratique	
4.3. Organisation matérielle	

Annexes	9
----------------	----------

Le référentiel de l'enseignement de Prévention Santé Environnement remplace le programme de Vie Sociale et Professionnelle en CAP. L'enseignement de Prévention Santé Environnement conforte les acquisitions du socle commun de connaissances et de compétences notamment celles de la culture scientifique. Il contribue pleinement aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé, du travail et de l'environnement.

Il s'adresse, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, à un public très varié tant dans sa composante sociale que dans ses besoins et ses attentes.

Cet enseignement est dispensé et évalué par les professeurs de Biotechnologies Santé Environnement .

1. Organisation du contrôle en cours de formation (CCF)

1.1. Les textes réglementaires relatifs au CCF

Note de service n°92-329 du 9 novembre 1992	Périodes de formation en entreprise et contrôle en cours de formation dans les CAP et BEP.
---	--

Un rappel sur les définitions et les caractéristiques du CCF est disponible sur le site :

<http://eduscol.education.fr/pid23238-cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>

1.2. Les publics concernés

L'évaluation concerne les candidats :

- **de la voie scolaire**, issus des établissements publics ou privés sous contrat,
- **de la voie de l'apprentissage** issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités à pratiquer le CCF,
- **de la voie de la formation professionnelle continue**, issus d'établissements de formation professionnelle continue publics.

1.3. Le calendrier du CCF

Le CCF est organisé sous la responsabilité du Chef d'établissement.

Les IEN de la spécialité veillent au bon déroulement du CCF : le calendrier de mise en œuvre du CCF pour l'ensemble des classes concernées dans l'établissement sera communiqué au plus tard **un mois avant la date prévue des épreuves** aux chef de travaux et d'établissement.

Pour l'évaluation écrite, le sujet, son corrigé et le barème seront laissés à disposition du corps d'inspection, **huit jours avant l'épreuve** dans le centre de formation.

Une commission académique d'harmonisation a posteriori pourra être mise en place selon l'avis de l'inspection.

1.4. L'information des candidats

Les évaluations réalisées dans le cadre du CCF doivent être annoncées aux élèves comme les composantes de l'examen du CAP.

Les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) des évaluations ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence, par :

- ✓ information écrite sur le carnet de correspondance, ou
- ✓ remise en mains propres d'une convocation (dans ce cas, il est conseillé de faire émarger les élèves lors de la remise de la convocation), ou

- ✓ toute autre modalité inscrite dans les pratiques de l'établissement

Rappel :

Les notes attribuées au cours des évaluations seront proposées au jury, par conséquent **elles ne doivent pas être communiquées aux élèves et ne rentrent dans le calcul de la moyenne semestrielle.** En revanche, un **corrigé type des situations d'évaluation** (sans remise des copies) sera réalisé afin d'aider l'élève à évaluer son degré de performance.

1.5. Les absences

En cas d'absence d'un candidat à l'évaluation écrite, il convient :

- ❖ si cette absence est justifiée* d'organiser, pour ce candidat une nouvelle situation d'évaluation ;
- ❖ si cette absence n'est pas justifiée*, **d'attribuer la note «zéro» au candidat à cette situation d'évaluation.**

* à l'appréciation du chef d'établissement

1.6. La gestion des dossiers d'évaluation

L'ensemble des productions élèves sera regroupé par classe et par situation d'évaluation dans une chemise accompagnée d'une **fiche récapitulative de notation . (Annexe 1)**

Ce dossier sera conservé, conformément à la réglementation des examens, par l'établissement pendant **une durée d' 1 an.**

2. L'évaluation de Prévention Santé Environnement

2.1. Les textes réglementaires : modalités d'évaluation de la PSE

Diplômes	Programmes d'enseignement	Modalités d'évaluation
CAP	BOEN n°30 du 23 juillet 2009	BOEN n°8 du 25 février 2010

Extrait de l'arrêté du 8 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général

2. Modalités d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation : écrite - 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.
L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

2.2. Les objectifs de l'évaluation de Prévention Santé Environnement

OBJECTIFS	INDICATEURS D'EVALUATION
Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque	le respect des étapes de la démarche mise en œuvre
Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques	l'exactitude des connaissances
Proposer les mesures de prévention adaptées	la pertinence et le réalisme des solutions proposées
Agir de façon efficace face à une situation d'urgence	l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence

2.3. Les modalités d'évaluation

L'évaluation s'organise sous la forme d'un CCF composé de **deux situations d'évaluation** :

- Une première **situation d'évaluation écrite d'une heure** (sur 10 points) **en fin de première année de formation**
- Une deuxième **situation d'évaluation** (sur 10 points) :
 - **Evaluation écrite d'une heure** (sur 8 points)
 - **Evaluation pratique de secourisme** (sur 2 points)

Les modalités d'évaluation sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Prévention Santé Environnement en CAP		Coefficient : 1	
METHODOLOGIE	EXPLICATIONS		
OÙ	Etablissement de formation		
QUOI	Deux situations d'évaluation		
	Première situation d'évaluation	Deuxième situation d'évaluation	
	Evaluation par sondage des compétences (connaissances capacités et attitudes) des modules : - 1: L'individu et sa santé - 2: L'individu dans ses actes de consommation	Evaluation par sondage des compétences: - 3: L'individu dans son parcours professionnel - 4: L'individu dans son environnement professionnel	
QUAND	Fin de première année de formation	Au cours de la deuxième année de formation	
COMMENT	Ecrite - Plusieurs questions, indépendantes ou liées. - A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, - Application d'une démarche d'analyse	2 parties	
		Ecrite - Questionnement sur l'ensemble du module, <u>sauf</u> les situations d'urgence (4.2.4) - une situation professionnelle accompagnée d'une documentation, -Application de la démarche d'approche par le risque	Pratique Prise en compte des résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST
QUI	Le PLP Biotechnologies santé environnement		Moniteur SST à jour de ses recyclages
DUREE	1 heure	1 heure	Durée conforme au référentiel INRS
COMBIEN	10 points	8 points	2 points

3. Elaboration et validation des situations d'évaluation

3.1. Situation d'évaluation n°1

La situation d'évaluation comprend au maximum 2 parties dont une est issue de la vie quotidienne	La situation est précise, crédible et réaliste Elle est créée par l'enseignant ou extraite d'un article de presse récent
La situation met en œuvre la démarche de résolution de problème (pour évaluer la compétence « conduire une démarche d'analyse»)	Les étapes sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - identifier le problème posé - identifier les éléments d'une situation (QQOQCP*) - mettre en relation les éléments de la situation (<i>diagramme de causes à effets*</i>) - mobiliser des connaissances - proposer des solutions <i>*ou autres outils</i>
Les questions portent sur les modules 1 à 2	Les questions ne porteront pas sur l'intégralité des connaissances et capacités des modules.

Un outil de validation de la situation N°1 est présenté en **annexe 2**

3.2. Situation d'évaluation n°2

La situation d'évaluation est issue de la vie professionnelle. Elle met en œuvre une approche par le risque	La situation est précise, crédible et réaliste Elle est créée par l'enseignant et s'appuie sur une documentation
La situation met en œuvre la démarche d'approche par le risque (pour évaluer la compétence « conduire une démarche d'analyse»)	Les étapes sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - analyse des risques (description de la situation de travail(ITMaMi), identification des dangers, estimation des risques) - évaluation des risques - suppression/réduction des risques
La situation comprend des documents ressources	Les documents sont récents, leur source est précisée.
Les questions portent sur les modules 3 et 4	Les questions ne porteront pas sur l'intégralité des connaissances et capacités des modules.

Un outil de validation de la situation N°2 est présenté en **annexe 3**

4. La mise en place des formations pratiques de secourisme

4.1. Les différents cas de figure et la formation

L'élève est	Formation à assurer
Titulaire du PSC1 depuis moins de 2 ans	Passerelle de 4 heures et recyclage de 4 heures
Titulaire du SST depuis moins de 2 ans	Recyclage de 4 heures
Sans formation de secourisme Ou SST / PSC1 depuis plus de 2 ans	Formation intégrale de 12 heures minimum (en fonction de l'effectif)

La fiche de suivi et d'évaluation du SST est **en annexe 4**, le module de formation SST complémentaire de l'unité PSC1 **en annexe 4 bis**.

Rappel de la règle INRS concernant le recyclage SST :

Pour les scolaires un recyclage de 4 heures conseillé 1 an après la première formation mais toléré 2 ans après celle-ci.

4.2. Consignes de notation pour l'évaluation pratique

- le candidat obtient le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail : **2 points** lui sont attribués
- le candidat n'obtient pas le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Dans ce cas, le candidat est **positionné à l'aide de la grille de notation (annexe 5)**. Il lui est attribué une note qui doit être justifiée **et inférieure à 2 points**.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de l'évaluation pratique doit être proposée.

4.3. Organisation matérielle :

L'installation d'une salle dédiée aux formations Santé et Sécurité - dont le SST mais aussi la PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) - permet d'en rentabiliser l'horaire. La perte de temps que constitue l'installation du matériel est supprimée, le face à face pédagogique correspond bien à la dotation horaire.

Centre de formation :



ÉDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE



DOSSIER D'ÉVALUATION

par CONTROLE EN COURS DE FORMATION

SESSION 20....

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT

CAP

Le dossier contient :

- les copies corrigées du candidat
- les justificatifs relatifs au secourisme

NOM et prénom du CANDIDAT :

	Diplôme intermédiaire CAP
Première année	Evaluation écrite / 10 pts
Deuxième année	Evaluation écrite / 8 pts Evaluation pratique / 2 pts
TOTAL / 20 pts

Signature du chef d'établissement :

Nom et signature de l'évaluateur :

ANNEXE 2

D'après : le BO n°30 du 23 juillet 2009 - le BO n°8 du 25 février 2010

VALIDER les situations d'évaluation par CCF

CAP

Première situation d'évaluation - écrite

Session :

Classe(s) concernée(s) :

Contenu	x
La situation proposée permet d'appliquer la démarche de résolution de problème (démarche d'analyse)	
La situation proposée est issue de la vie professionnelle ou liée à la vie quotidienne	
L'évaluation mobilise des capacités et des connaissances dans chacun des modules 1 et 2 du référentiel de PSE :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'individu et sa santé : Réf : ➤ L'individu dans ses actes de consommation : Réf : 	
La situation permet d'évaluer les capacités suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'informer, se documenter. Questions <ul style="list-style-type: none"> • Décoder l'information • Traiter l'information ➤ Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques. Questions <ul style="list-style-type: none"> • Enoncer des connaissances • Mettre en relation ➤ Conduire une démarche d'analyse. Questions <ul style="list-style-type: none"> • Identifier un problème • Appliquer une démarche de résolution de problème ➤ Communiquer. Questions <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un langage adapté 	
L'évaluation a une durée d'une heure	
Présentation	
Les documents sont originaux et récents, non extraits d'ouvrages scolaires	
Les documents sont lisibles, relativement courts	
Les documents sont adaptés au niveau CAP	
Les sources documentaires mentionnées et vérifiées	
Les consignes sont variées	
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinitif	
Les consignes sont numérotées selon la codification internationale (1 ; 1 -1- ; 1-1-1-...)	
Le barème est apparent au regard de chaque partie du document de l'élève	
La présentation est claire, soignée, aérée	
Le corrigé est rigoureux	
Barème	
L'évaluation comporte un barème sur 10 points	

VALIDER les situations d'évaluation par CCF

CAP

Deuxième situation d'évaluation – partie écrite

Session :

Classe(s) concernée(s) :

Contenu		x
La situation proposée permet d'appliquer une approche par le ris que démarche d'analyse)		
La situation proposée est issue de la vie professionnelle		
La situation proposée prend appui sur une documentation limitée à 2 pages		
L'évaluation mobilise des capacités et des connaissances des modules 3 et 4 du référentiel de PSE du CAP.		
➤ L'individu dans son parcours professionnel : Réf :		
➤ L'individu dans son environnement professionnel Réf.....		
La situation permet d'évaluer les capacités suivantes :		
➤ S'informer, se documenter. Questions.....		
➤ Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques. Questions.....		
➤ Conduire une démarche d'analyse. Questions.....		
Mettre en œuvre une démarche d'approche par le ri sque. Questions.....		
➤ Communiquer. Questions.....		
L'évaluation a une durée d'une heure		
Présentation		
Les documents sont originaux et récents , et non extraits d'ouvrages scolaires		
Les documents sont lisibles , relativement courts		
Les documents sont adaptés au niveau CAP		
Les sources documentaires mentionnées et vérifiées		
Les consignes sont variées		
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinif		
Les consignes sont numérotées selon la codification internationale (1 ; 1-1- ; 1-1-1-...)		
Le barème est apparent au regard de chaque question sur le document de l'élève.		
La présentation est claire, soignée, aérée.		
Le corrigé est rigoureux		
Barème		
L'évaluation est notée sur 8 points		



Fiche individuelle
de suivi et d'évaluation du SST



Formation du au Lieu
Nom du candidat : Prénom

Candidat(e)
Validé(e) OUI NON

1 case « non » cochée entraîne une non-validation de la formation					
A	Capacités évaluées lors de l'apprentissage	Acquises		Observations	
	L'apprenant est capable de :	oui	non		
THEMES	PROTEGER				
	Identifier les dangers et les personnes exposées *				
	Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation *				
	Effectuer un dégagement d'urgence par traction de la victime				
	Identifier les signaux d'alerte aux populations #				
	EXAMINER				
	Rechercher et apprécier un saignement abondant				
	Apprécier l'état de conscience				
	Apprécier la respiration				
	FAIRE ALERTER				
	Donner un message d'alerte*				
1	SECOURIR				
	Effectuer une compression manuelle directe				
	Poser un tampon relais				
	Effectuer la compression d'une narine qui saigne **				
	Donner des claques dans le dos adaptées à l'adulte et à l'enfant				
	2	Faire des compressions abdominales adaptées à l'adulte et à l'enfant			
		Donner des claques dans le dos adaptées au nourrisson			
	3	Faire des compressions thoraciques adaptées au nourrisson			
		Mettre au repos (malaises) **			
	4	Arroser une brûlure **			
Maintenir la tête (traumatismes) **					
Mettre en position d'attente demi-assise (plaie au thorax) **					
5	Mettre en position d'attente jambes surélevées (plaie de l'abdomen) **				
	Nettoyer une plaie simple **				
	Libérer les voies aériennes				
5	Mettre en position latérale de sécurité (PLS)				
	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'adulte				
	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'enfant				
	Effectuer une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) adaptée au nourrisson				

B	1 « non » dans un cas concret (sauf dans la parti prévention) invalide le cas. 2 cas concrets non validés, dont 1 en Synthèse, entraînent une non-validation de la formation								
	CAS CONCRETS	n°1		n°2		n°3		Synthèse	
	N° du thème traité =>								
	Résultats attendus	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Le secouriste, le(s) témoin(s) et la victime sont en sécurité								
	L'action effectuée sur la victime est appropriée								
	Les secours ont été alertés								
	La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiés								
	Prévention (1 « non » coché dans cette partie n'invalide pas le cas)	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Le SST propose un moyen de prévention pertinent ##								

Légende		
	oui	L'action exécutée est conforme au référentiel
	non	L'action n'est pas conforme au référentiel ou n'a pas été exécutée
	*	Si l'apprentissage n'a pas permis de faire une évaluation individuelle sur cette capacité, l'évaluation se fera sur le premier critère d'évaluation du cas concret
	**	Action ne nécessitant pas d'apprentissage systématique pour sa bonne exécution
	#	Apprentissage ne nécessitant pas d'évaluation individuelle
	##	Le SST propose un moyen de prévention adapté au cas concret et conforme aux principes généraux de prévention

Ce document doit être tenu à disposition du médecin du travail et du représentant de l'organisme ou du service gérant l'activité SST. Il doit être conservé par l'organisme dispensateur de la formation jusqu'au prochain recyclage.

Date :
Signature du candidat :

Date :
Signature du moniteur :

Module de formation SST complémentaire de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) »

Ce module de formation complémentaire est destiné aux salariés ayant suivi antérieurement une formation ayant permis la délivrance de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) » datée de moins de deux ans et qui souhaitent devenir SST dans leur entreprise.

*Il ne doit pas faire suite immédiatement à l'unité d'enseignement PSC 1 en vue de la délivrance d'un certificat de SST.
Durée : 4 heures (auxquelles il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise, en correspondance avec le chapitre 7 du programme SST).*

La formation s'adresse à un groupe de **4 à 10 personnes**

Les temps indiqués sont des temps de **face à face pédagogique effectif**.

Après l'acquisition de ce module, le futur SST, **pour être validé et recevoir son certificat, devra suivre une session de recyclage SST.**

1. LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

→ Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.

→ Intérêt de la prévention des risques professionnels.

→ Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?

- son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise,
- articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise.

→ **Présentation du programme :**

- protéger,
- de protéger à prévenir,
- examiner,
- faire alerter,
- de faire alerter à informer,
- secourir.

2. RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

→ Formation générale à la prévention :

- le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...
- connaître les principes de base de la prévention.

→ Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels

qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

→ Identifier les dangers dans la situation concernée :

- mécanique ou de chute de personne ;
- électrique ;
- incendie, explosion, thermique ;
- atmosphère toxique ou irrespirable ;
- autres, ...

→ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

→ Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du(des) dangers identifié(s).

→ Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.

→ Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.

→ Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire

en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger.

→ En cas d'impossibilité ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime.

Éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.

3. DE « PROTEGER » A « PREVENIR »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles

(intervention sur situation de travail), de la part des SST.

Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Repérer les risques dans une situation de travail.

→ Identifier les dangers dans la situation concernée :

- mécanique ou de chute de personne ;
- électrique ;
- incendie, explosion thermique ;
- atmosphère toxique ou irrespirable ;
- autres, ...

→ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

Supprimer ou faire supprimer des risques, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

→ Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du(des) danger(s) identifié(s).

→ Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies.

4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du

travail doit être capable de :

Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

→ Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Est-ce que la victime :

- saigne abondamment ?
- s'étouffe ?
- répond aux questions et se plaint ?
- respire ?

→ Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.

→ Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

De faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

→ Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

→ Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

→ Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte

→ Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.

→ Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte.

→ Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

5. De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTEGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, **dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.**

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

6. SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

→ Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.

→ Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.

→ Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

a) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui saigne abondamment :

→ sectionnement de membre : conditionner le segment de membre,

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

7. SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir

complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. **L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.**

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

Conduites particulières à tenir : par exemple : pose du garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques.

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissés à l'initiative du médecin du travail.

ANNEXE 5

Cas exceptionnel :

Grille de notation pour l'évaluation pratique d'une intervention de secourisme

Cette grille n'est à renseigner que pour les candidats qui n'obtiennent pas la validation du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail ou l'attestation de Premiers Secours Civiques niveau 1.

Nom : Prénom :

Classe : Date de l'évaluation :

Situation d'évaluation :

Conforme à la « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du S.S.T. » - INRS ED 4043 réf 2007

Elle est agrafée à la « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » qui une fois renseignée justifie des résultats.

La répartition des 2 points se fait sur la partie B (Cas concrets) de la fiche INRS.

PARTIE A	Capacités évaluées lors de l'apprentissage		
	Acquises (toutes les cases « OUI » cochées)	2	/ 2
	Non acquises (une case « NON » cochée)	0	
PARTIE B	Cas concrets		
	Le secouriste, le(s) témoin(s) et la victime sont en sécurité	/1	/ 4
	L'action effectuée sur la victime est appropriée	/1	
	Les secours ont été alertés	/1	
	La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiées	/1	
	Total :		/ 6
	Note divisée par 3 pour un CAP		/ 2

Nom et signature de l'évaluateur

